

LETTRE À ÉLOÏSE 2

ÉLOÏSE, je rebondis sur tes réponses et plus précisément sur les huit principaux concepts qu'elles mettent en jeu : erratum (1), secret (2), falsification (3), idées politiques (4), efficacité (5), médaille (6), meute (7), et enfin ridicule, celui qui ne tue pas (8)... avant de conclure (9).

1- Erratum bienveillant.

Tu veux bien faire un erratum sans problème et tu me proposes même une lettre ouverte à condition qu'elle ne soit pas dirigée contre quelqu'un si ce n'est contre toi. C'est bien ça le problème car je n'ai rien contre toi, ou si peu. Je te suis plutôt reconnaissant de m'avoir donné la parole et tu as parfaitement le droit de livrer une interprétation personnelle, bien que hâtive dans le feu de l'action.

De mon côté, je reste libre de critiquer Céline BOUSSIE et de récuser toute forme de comparaison, d'amalgame ou de récupération.

On n'est jamais si bien servi que par soi-même.

2- Secret des sources.

Je n'ai rien à t'apprendre sur le secret des sources. En l'occurrence, des sources, il y en a plusieurs et elles tendent toutes vers les mêmes conclusions sur certains ou certaines protagonistes de l'affaire Moussaron : la mythomanie, la manipulation perverse, la victimisation, le mépris des soutiens, l'ingratitude manifeste, l'opportunisme cupide, la gloriole usurpée...

Je reconnais cependant à la principale « héroïne » une qualité certaine, agissant comme une drogue : une fabuleuse détermination à persister dans la voie tordue qu'elle s'est tracée et une redoutable efficacité dans l'enfumage au plus haut niveau.

3- Faux et usage.

Sur ce point, la défense de Céline BOUSSIE ressemble furieusement à celle de Jérôme CAHUZAC qui disait, en résumé :

« L'enregistrement d'une conversation téléphonique sur un répondeur enregistreur a été falsifié. Ce n'est pas ma voix. Je porterai plainte en diffamation... »

L'affaire Moussaron risque de connaître un dénouement analogue.

<p>Mais je suis preneur si tu as les preuves d'une falsification des documents suivants et des plaintes déposées en conséquence :</p>
--

- Attestation judiciaire manuscrite du 2 mai 2011 ;
- Lettre de griefs du 6 mai 2013 ;
- PV de la gendarmerie de Nérac du 8 novembre 2013 ;
- Communiqué de l'Union départementale 32 FO du 14 avril 2014.

Si de tels faux ont altéré mon opinion, je le reconnaîtrai publiquement, mais ma défiance repose aussi sur d'autres considérations.

Je défends l'honneur des camarades CGT, injustement dénigrés après avoir soutenu activement leur protégée.

Je compatis à la tristesse des militants LFI lâchement abandonnés.

Je soutiens la cohérence du jugement prud'homal du 18 avril 2019 qui n'a rien de schizophrénique contrairement peut-être à ses détracteurs.

Je dénonce l'omerta organisée par « StopOmerta » via Twitter etc.

4- Engagement politique.

Les idées politiques de Céline BOUSSIÉ t'indiffèrent. Soit !

Mais le problème n'est pas là. Le rejet qu'elle inspire repose plutôt sur son manque d'idées politiques et sa propension à naviguer d'un bord à l'autre par opportunisme. Passer de gauche à droite ne semble pas la déranger dès lors que les médias parlent d'elle et qu'elle peut espérer accéder à la gamelle qu'on lui propose avec, pourquoi pas, un poste d'adjointe au maire de Tonneins.

À propos, ce dernier militait aux Jeunesses communistes dans les années 70. Une erreur de jeunesse forcément ! En tous cas, les girouettes se ressemblent et s'assemblent.

Pour ma part, je respecte les militants et sympathisants des partis du centre ou de la droite républicaine, bien que d'un bord opposé, pourvu que leur engagement soit sincère.

5- Efficacité prouvée ?

Tu prétends que « *grâce à elle les choses ont changé pour les gosses* ». Or, la fiche Wikipedia de Céline BOUSSIÉ, récemment mise en ligne résume ainsi son action de « lanceuse d'alerte » dans ce paragraphe dont je souligne les mentions significatives :

« Salarisée de 2008 à 2013 au sein de l'IME de Moussaron, elle a décidé de dénoncer les maltraitances subies par les 80 enfants polyhandicapés de cet institut et auxquelles elle aurait participé elle-même. En 2013, elle dénonce ces maltraitances (soit cinq ans après les faits incriminés : 2008), qui vont des plaies recousues à vif, aux enfants attachés à des lits trop petits ou encore faisant leurs besoins dans des seaux, sur LCI et Europe 1. Un an plus tard, elle est licenciée par ses employeurs pour « inaptitude à tout poste » suite à un arrêt maladie de plus d'un an. »

À ce jour, cette fiche n'a pas été rectifiée.

Si les maltraitances ont disparu, ce que d'ailleurs l'intéressée conteste, c'est plutôt grâce aux constatations antérieures de l'ARS et à la mise sous tutelle de l'établissement, sans nul doute trop tardive.

En outre, l'ambiance au travail s'est améliorée après son départ.

6- Concours de lanceurs d'alerte.

ÉLOÏSE, tu ironises ! Tu inverses les rôles en remarquant qu'il n'y a pas de médaille de lanceur d'alerte. Pas même une médaille en chocolat ?

C'est Céline BOUSSIÉ qui se proclame « *première lanceuse d'alerte relaxée en France* », titre ronflant et sans intérêt que je n'ai jamais revendiqué pour moi-même.

Tous les commentateurs, y compris certains journalistes dits d'investigation, reprennent cette formule pourtant démentie par les faits.

7- Meute acharnée.

Céline BOUSSIÉ ment. Céline BOUSSIÉ manipule l'opinion.

Et selon toi, nul ne pourrait lui répondre par des arguments objectifs pour rétablir la vérité, sans se voir accusé de harcèlement.

Là encore, tu inverses les rôles.

Curieuse conception du journalisme : un journalisme ayant seulement vocation à répéter les belles histoires qu'on lui raconte et qui s'interdit toute vérification des faits contraires allégués...

8- Combat ridicule...

Mes lecteurs, s'il en reste, apprécieront !

ÉLOÏSE, dans le cadre de ton « confinéma », tu organises une projection suivie d'un débat mais dès qu'une opinion dûment étayée vient contrarier le concert de louanges à ton héroïne, tu juges cette opposition ridicule. Dans ce cas, il fallait réserver le débat aux indémodables bigots de la cause BOUSSIÉ. Pardonne-moi si je refuse d'être confit en cette dévotion-là. **C'est la crédibilité des lanceurs d'alerte qui est en jeu.**

En mars 2019, j'ai posté ce commentaire en ligne sur le Livre d'or du Comité de soutien qui l'a aussitôt censuré : « *Bénéficiaire d'une relaxe en 2011, je fais partie du club des bienheureux relaxés avec S. GIBAUD (2010), D. ROBERT (2011), C. BOUSSIÉ (2017) et A. DELTOUR (2018)* »

Cette censure fut le point de départ ridicule d'une polémique qui culmine avec les folles critiques du jugement prud'homal de 2019.

9- Conclusion.

ÉLOÏSE, tu n'as jamais entendu Céline dire du mal de moi. Certes, mais elle agit dans l'ombre. Elle a notamment fait censurer mes billets de blog chez Mediapart, me plaçant dans une position délicate vis-à-vis d'Edwy PLENEL, de ses journalistes vedettes et de leurs lecteurs.

Je t'invite à lire ou à relire ces billets hautement subversifs.

Pour conclure, une seule réplique pertinente s'offre à toi : la preuve enfin apportée des faux et des plaintes y afférentes ou bien la reconnaissance de l'authenticité des documents contestés.

Bien cordialement !

Rémy GARNIER, le 28 avril 2020.